

AVIS D'IMPÔT 2016

TAXE D'HABITATION

votée et perçue par la commune et divers organismes

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

votée par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public

M THIEULEUX TOM ANTOINE
OU MME LESAGE CHLOE
12 RUE DE COULMIERS
94130 NOGENT SUR MARNE

Vos références

Numéro fiscal (vous) : 30 09 518 243 095 C
Numéro fiscal (conjoint) : 30 08 837 166 181 C
Référence de l'avis : 16 94 7355084 13

Identification de votre imposition :
Département : 940
VAL DE MARNE
Commune : 052
NOGENT SUR MARNE
Lieu d'imposition : 1480
12 RUE DE COULMIERS

Numéro FIP : 940 38 06 3601379789 3
Numéro de rôle : 770
Date d'établissement : 07/09/2016
Date de mise en recouvrement : 30/09/2016

Votre situation

MONTANT A PAYER

Au plus tard le **15/11/2016** **471,00 €**

Détail du montant à payer

Montant de votre taxe d'habitation 471,00 €

Montant de votre contribution
à l'audiovisuel public 0,00 €

Vous êtes redevable du montant figurant dans le cadre « Votre situation » (montant à payer).

Si vous avez opté pour l'avis d'impôt en ligne, vous devez payer, à votre choix :

- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à la rubrique Mon espace Particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone, courrier ou courriel pour adhérer au prélèvement à l'échéance (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Pour 2017, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

OCCUPANT(S)				
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année
940380636013797893 940405493622797894	M THIEULEUX TOM ANTOINE MME LESAGE CHLOE	C C		

TAXE D'HABITATION 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	
Valeur locative brute	2985			2985		
Valeur locative moyenne	5595			5595		
A •Général à la base	10 %					
B 560				560		
A •Personne(s) à charge						
T - Par personne rang 1 ou 2	15 %					
T pour personne(s)						
E - Par personne rang 3 ou +	25 %					
M pour personne(s)						
E •Spécial à la base	10 %					
N 10 %						
T •Spécial handicapé	10 %					
S						
Base nette d'imposition	2425			2425		Total des cotisations 590
Taux d'imposition 2016	23,79 %			0,505 %		
Cotisations 2016	577			13		
Dont Majoration 20 % Rés. Secondaires						
Taux d'imposition 2015	15,99 %			0,498 %		
Rappel cotisations 2015						
Variation en valeur						
Variation en pourcentage						
Abattements de référence 2003/2016	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Taxe GEMAPI	
•Général à la base	839			560		
•Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)						
•Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)						
•Spécial à la base						
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2015 ET 2016					Frais de gestion	+ 7
	ANNÉE 2015	ANNÉE 2016	En valeur	En pourcentage	Prélèvements :	
(a) Cotisations					- pour base élevée	
(b) Allègements					- sur rés. secondaires	
(c) = (a) – (b) Somme à payer					Plafonnement	
LOCAUX TAXÉS : NOMBRE 1 RÉGIME P					selon le revenu	- 126
Taux global 2000 corrigé	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	
18,76 %	0520950707N	Appartement		H	2985	
Cotisation référence 2003						Montant de votre impôt
530						471

Suite à la mise en place de la Métropole du Grand Paris, la part intercommunale de taxe d'habitation est désormais perçue par la commune.
La taxe spéciale d'équipement comprend la TSE Grand Paris pour 7 euro(s).
Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations.

MONTANT DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2016

Compte tenu de votre déclaration ou de votre situation, vous n'avez pas de contribution à payer pour cette habitation.

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace Particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace Particulier sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone :** 0 811 70 66 00* DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8H30 A 19H
- ⇒ **Par courrier :** Questions sur la mensualisation ou le prélèvement à l'échéance
CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 10001 59868 LILLE CEDEX 9
Autres questions : votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace Particulier) :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS NOGENT-SUR-MARNE - S.A.I.D. JOINVILLE-NOGENT/MARNE
1 RUE JEAN SOULES - 94738 NOGENT SUR MARNE CEDEX